United Nations | Nations Unies | UNRESTRICTED

SECURITY COUNCIL | CONSEIL DE SECURITE

S/638
9 janvier 1948
FRENCH
ORIGINAL : ENGLISH

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE AU SUJET DES POUVOIRS DU REPRESENTANT DE LA REPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIETIQUE D'UKRAINE AU CONSEIL DE SECURITE

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire savoir que j'ai reçu, de Son Excellence M. Demyan Korotchenko, Premier Ministre du cabinet du Conseil de la République socialiste soviétique d'Ukraine, un télégramme, daté du 9 janvier 1948, désignant Son Excellence M. Dmitry Z. Manuilsky, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères, comme représentant de la République socialiste soviétique d'Ukraine au Conseil de sécurité, et M. Vasily Tarassenko comme représentant suppléant de la République socialiste soviétique d'Ukraine au Conseil de sécurité.

Je considère les pouvoirs constitués par ce télégramme comme suffisants.